

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT
	<b>Absents :</b> Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT,
	<b>Pouvoirs :</b> Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPEZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER)
	<b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024  
N°2024-033**

**OBJET : FESTIVAL CIRQU' A L'OUEST - EDITION 2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT**

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition six communes voisines (Chaponost, Brignais, Vourles, Millery, Montagny et Mornant) issues de deux communautés de communes (CCVG et COPAMO) se réunissent pour collaborer et co-financer un projet d'envergure sur le territoire.

Il s'agira d'implanter un spectacle de Cirque dans le parc municipal au cœur du Village de Vourles.

Pour ce projet cinq séances sont prévues, 2 scolaires et 3 tout public.

Cette initiative correspond parfaitement à notre volonté de partenariat avec d'autres acteurs publics du territoire. Il s'agit également, par la programmation d'un grand spectacle public et familial, de permettre à des nouveaux publics, le plus souvent absents de nos programmations respectives, d'accéder à l'offre culturelle.

Le chapiteau installé permettra d'accueillir 499 spectateurs par représentation.

La commune de Vourles a en charge le pilotage artistique, financier, administratif et technique du projet avec l'appui des villes partenaires et d'autres organismes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 20€
- Tarif moins de 18 ans : 10€

Les villes qui le souhaitent pourront également proposer des séances aux scolaires aux élèves d'élémentaires ainsi qu'aux collégiens pour un montant de 6€

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- **D'Approuver** la convention de partenariat jointe en annexe
- **D'autoriser** Madame le maire à signer lesdites conventions avec les différents organismes participants et tout document afférent

Publiée le 16.04.2024  
Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire

Catherine STARON  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20240411-2024-033b-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024